

BILL DE LA CONVENTION COMMERCIALE AVEC LA FINLANDE

REJET DU PROJET DE LOI

Sur la proposition de l'honorable M. Dandurand, le Sénat passe à l'étude en comité du bill n° 239, intitulé: Loi concernant une convention commerciale entre le Canada et la Finlande, sous la présidence de l'honorable M. Taylor.

L'honorable M. DANDURAND: Je demanderai à M. Russell d'entrer.

Sur l'article 1: titre abrégé.

L'honorable M. DANDURAND: On m'a demandé ce qui avait bien pu pousser le gouvernement à présenter ce projet au Parlement. Le 7 mars dernier, le secrétaire de la "Canadian National Millers Association" adressa au ministre du Commerce et de l'Industrie la lettre suivante:

Cher monsieur,—Je crois comprendre que les Etats-Unis et la Finlande sont en pourparlers pour conclure un traité de commerce. Je crois qu'il existe actuellement un traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la Finlande qui s'applique aux articles canadiens. Comme le commerce de farine de la Finlande est encore en grande partie entre les mains des négociants américains, nous suggérons que votre département prenne des mesures pour protéger les intérêts des exportateurs de farine du Canada dans le cas où ce traité entre les Etats-Unis et la Finlande nous porterait préjudice. C'est un excellent débouché que nous voudrions conserver.

Veuillez agréer, etc.,

F. C. Cornell.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: L'honorable sénateur sait-il si un traité a été conclu entre les Etats-Unis et la Finlande?

L'honorable M. DANDURAND: Il y a des publications qui suivent de près les affaires américaines et nos négociants qui cherchent à commercer avec la Finlande ont certainement dû avoir des renseignements pour se préoccuper de ce qui se faisait. On publie entre autres ce qu'on appelle "Les rapports du commerce".

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Le gouvernement juge-t-il opportun de conclure cet accord avant qu'un traité semblable ait été conclu entre les Etats-Unis et la Finlande? Ne serait-il pas temps de le faire après que les Etats-Unis se seraient décidés? D'après l'accord intervenu entre la Finlande et le gouvernement impérial, le Canada peut entrer quand bon lui semble.

L'honorable M. DANDURAND: Seulement s'il y est autorisé par le Parlement; c'est pourquoi le département du Commerce et le département des Finances se sont saisis de la question. Quand ils se sont aperçus que la Finlande

L'hon. M. CASGRAIN.

n'exportait que très peu de marchandises au Canada—pour \$6,000 seulement, l'an dernier—tandis que nous exportions là-bas pour \$1,700,000 d'articles différents et qu'on commençait à entretenir un commerce profitable en articles d'industrie à part la farine, ils ont compris qu'il y avait certainement des progrès à faire.

La seule objection qu'on a soulevée, c'est que la Finlande possède de grandes forêts et fabrique du papier d'emballage. A cela je répondrai que puisque le Canada exporte pour plus de \$3,000,000 de ce même article et qu'il peut soutenir le commerce à l'étranger, quand on considère que la Finlande ne nous en a vendu que pour \$2,000 l'an dernier, on n'a pas besoin de craindre que le marché nous échappe avec un droit de 20½ p. 100.

L'honorable M. GORDON: L'honorable sénateur sait-il combien de tonnes de papier d'emballage la Finlande exporte aux Etats-Unis?

L'honorable M. DANDURAND: La Finlande fabrique 40,000 tonnes de papier d'emballage par an.

L'honorable L. C. WEBSTER: Mon honorable collègue sait-il que nos fabriques exportent à perte? Il en a parlé comme d'un commerce profitable.

L'honorable M. DANDURAND: Cela me surprendrait que nos industriels continuassent bien longtemps d'exporter à perte. Certes, cela arrive quelquefois, mais c'est tout-à-fait exceptionnel. D'après les bilans de nos fabriques de pâte à papier, je m'aperçois que si elles ont de mauvaises années, elles en ont aussi de bonnes.

L'honorable M. BEIQUE: Beaucoup ont sombré.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, mais nous discutons en ce moment une question concernant la prospérité du Canada tout entier. Nous avons un genre d'articles jouissant actuellement d'une protection de 25 p. 100 et qui n'auront plus droit qu'à 20½ p. 100. Allons-nous perdre l'occasion de développer notre commerce dans beaucoup d'autres genres d'articles parce qu'il est possible—cela n'aura peut-être pas lieu—qu'une seule industrie soit un peu désavantagée, laquelle industrie a pu vivre et exporter à l'étranger en concurrence avec la Finlande? Je ne pense pas qu'il serait de bonne politique de notre part d'abandonner l'opportunité de développer notre commerce avec la Finlande, du moment que rien ne prouve que ces grandes industries souffriront d'une réduction de 4½ p. 100 dans le tarif douanier.